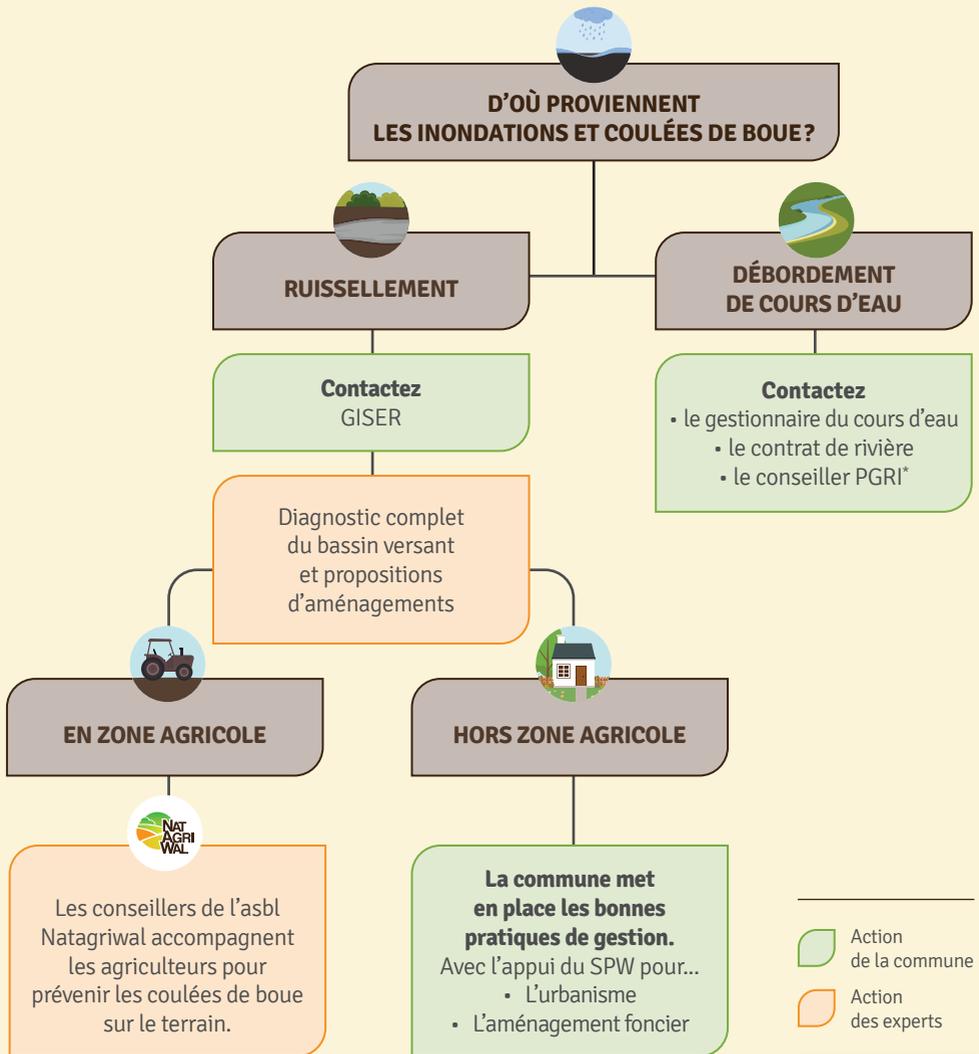


Inondations :

des services de conseil à l'appui des communes





Pour les sites inondés liés à du ruissellement naturel, la **Cellule GISER** (Gestion Intégrée Sol-Érosion-Ruissellement) du **Service Public de Wallonie** réalise un diagnostic complet du bassin versant et émet des propositions d'aménagements.

Si vous souhaitez faire appel à ce service, voici les conditions d'accès :

- Inondation avec impact sur la sécurité, la salubrité ou le bien-être à l'échelle d'un quartier, d'une rue, d'un village ;
- Écoulement essentiellement naturel, c'est-à-dire pas sous une canalisation ou en zone totalement urbanisée ;
- Identification précise des points problématiques et présentation d'un pré-diagnostic de la part de la commune.



Pour demander un appui de la Cellule GISER : giser@spw.wallonie.be

Les parcelles agricoles contribuant aux coulées de boue identifiées dans le rapport d'expertise délivré par GISER feront l'objet d'une visite des conseiller-ère-s de terrain de Natagriwal afin de mettre en place des mesures de protection des sols et de limiter les risques de coulées de terre en aval.



Des questions ?

L'équipe de conseiller-ère-s protection des sols de Natagriwal est joignable au **0497 05 46 50** ou via l'adresse mail protection.sols@natagriwal.be

